

## Communiqué de presse

7 septembre 2023 - N° 17

### SCOR lance son nouveau plan stratégique

#### « *Forward 2026* »

Accélérer la création de valeur. Façonner le réassureur de demain.

Lors de sa journée investisseurs 2023 à Paris, SCOR présente son nouveau plan stratégique pour la période 2024-2026, **Forward 2026**.

#### **SCOR va de l'avant pour tirer pleinement parti des conditions de marché les plus favorables de ces deux dernières décennies**

Alors que le monde est en proie à des changements fondamentaux, les risques se multiplient et s'intensifient, engendrant des défis sans précédent pour les sociétés. L'évolution rapide de l'univers de risques conduit à une demande de couverture croissante, et à des conditions de marché favorables pour les réassureurs. En parallèle, l'augmentation des tarifs en réassurance de dommages et de responsabilité (« P&C ») et la hausse des taux d'intérêt devraient soutenir la rentabilité des réassureurs.

Dans cet environnement, SCOR est bien placé pour saisir les opportunités de marché grâce à son fonds de commerce global de premier rang, son bilan solide et son expertise interne (« *in-house* ») différenciante. **Forward 2026** conjuguera l'art et la science du risque pour protéger les sociétés tout en ancrant solidement le développement durable au cœur de la raison d'être du Groupe.

#### **SCOR est prêt à accélérer la création de valeur au cours des trois prochaines années**

**Forward 2026** fixe deux objectifs ambitieux d'égale importance pour la durée du plan :

- Un objectif financier : un taux de croissance de la Valeur Économique du Groupe de 9 % par an, à taux d'intérêt et de change constants<sup>1</sup>;
- Un objectif de solvabilité : un ratio de solvabilité dans la plage optimale de 185% à 220%. Le Groupe vise à maintenir un niveau de sécurité AA pour ses clients.

Avec **Forward 2026**, SCOR créera de la valeur pour ses actionnaires, ses clients, ses collaborateurs et pour la société dans son ensemble. Le Groupe maintient un appétit au risque contrôlé et une politique de souscription disciplinée pour saisir les opportunités commerciales offertes par l'environnement porteur actuel et alimenter la croissance de ses portefeuilles P&C ainsi que vie et santé (« L&H »), qui sont diversifiés et d'égale importance.

Les trois activités vont contribuer à la croissance et à la création de valeur :

**En réassurance L&H**, SCOR exploite tout le potentiel de sa plateforme de premier rang afin d'accroître sa marge sur services contractuels (« *Contractual Service Margin* » ou CSM) grâce à (i) la poursuite de la croissance du portefeuille de Prévoyance dans toutes les zones géographiques, (ii) la diversification de son portefeuille de risque Longévité au niveau global, (iii) la croissance des revenus tirés des solutions financières et, (iv) la poursuite du déploiement des services digitaux pour différencier son offre de produits. L&H gère activement son portefeuille de manière à convertir ses profits en cash-flows opérationnels. SCOR vise un

<sup>1</sup> Croissance annuelle à hypothèses économiques constantes (le point de départ de chaque année étant ajusté du paiement du dividende au titre de l'année qui précède)

## Communiqué de presse

7 septembre 2023 - N° 17

résultat des activités d'assurance L&H compris entre EUR 500 millions et EUR 600 millions par an au cours de la période 2024-2026. Les cash-flows opérationnels devraient s'améliorer et atteindre entre EUR 0,2 milliard et EUR 0,4 milliard en 2026.

- **En (ré)assurance P&C**, SCOR s'attend à ce que les conditions de marché restent favorables, ce qui devrait permettre au Groupe de croître dans certaines lignes de métier tout en développant un portefeuille de risques équilibré et résilient. En réassurance, SCOR améliore la diversification de son portefeuille, maintient une approche prudente sur les activités exposées au changement climatique et accélère le développement de solutions alternatives. En assurance de spécialités, SCOR développe des lignes diversifiantes en tenant compte de leurs cycles respectifs, tire parti de sa position de premier plan en énergie et en construction pour répondre aux besoins en matière d'infrastructures et de transition partout dans le monde, et gère activement la volatilité. SCOR prévoit de dégager un taux de croissance annuel moyen (TCAM – « CAGR ») des revenus d'assurance P&C de 4 % à 6 % entre 2023 et 2026. Le Groupe anticipe un ratio combiné P&C inférieur à 87 % sur la période 2024-2026. Le ratio de charge liée aux catastrophes naturelles est maintenu à 10 % des revenus nets d'assurance.
- **En Investissements**, SCOR maintient sa stratégie d'investissement prudente et durable, tire parti de la durée relativement courte de son portefeuille de placements et bénéficie d'un environnement de taux de réinvestissement élevés afin d'augmenter le taux de rendement courant à un niveau situé entre 3,4 % et 3,8 % en 2026. SCOR continue de développer la gestion d'actifs pour compte de tiers au sein de SCOR Investment Partners, avec une offre différenciée en s'appuyant sur des stratégies axées sur des rendements récurrents avec un risque de baisse limité et une offre de produits durables.
- Sur la base des hypothèses ci-dessus, le rendement des capitaux propres (**Return on Equity** - RoE) devrait être supérieur à 12 % par an<sup>2</sup> sur la période 2024-2026.

### SCOR façonne le réassureur de demain

Le Groupe améliore sa plateforme afin d'être prêt pour l'avenir, grâce à quatre leviers de création de valeur :

- L'allocation du capital et la performance, en pilotant l'allocation du capital à un niveau plus granulaire afin de gérer le cycle de manière plus fine et plus dynamique, et d'assurer une croissance progressive d'un portefeuille de risques équilibré et diversifié, caractérisé par un niveau d'intensité du capital plus faible pour maximiser la création de valeur ;
- Les « *Risk Partnerships* » avec des partenaires existants et nouveaux, permettant de monétiser le fonds de commerce et l'expertise du Groupe afin de doubler les revenus issus des commissions fixes sur les services et produits (« *Fee income* »)<sup>3</sup> ;
- La gestion actif-passif (« *Asset Liability management* » ou ALM), en adoptant un cadre plus précis et une vision plus affinée de la durée des passifs et des projections de flux de trésorerie dans le but d'améliorer la stabilité de ces derniers et de protéger le bilan de la volatilité du marché ;
- La technologie et les données, en améliorant l'utilisation de la donnée grâce à une plateforme dédiée et une gouvernance holistique, comme source unique de vérité, pour améliorer l'allocation du capital et la performance et favoriser le développement de nouveaux modèles, produits et services.

SCOR poursuit sa transformation et sa simplification, ce qui lui permettra de maintenir ses dépenses

<sup>2</sup> En supposant un taux d'impôts sur les sociétés de 30% sur la période du plan

<sup>3</sup> Comparé aux services et produits à rémunération fixe en 2023E. Services et produits à rémunération fixe bruts pour les « *Risks Partnerships* » (~EUR 50 million en 2023E), services aux clients et investissements pour compte de tiers. Ces commissions fixes n'incluent pas les services et produits à rémunération fixe des solutions financières. Ces commissions fixes sont incluses dans le résultat des activités d'assurance

## Communiqué de presse

7 septembre 2023 - N° 17

de gestion<sup>4</sup> à un niveau stable entre 2023 et 2026, grâce à EUR 150 millions de réduction de coûts<sup>5</sup> d'ici à la fin de l'année 2026.

Maintenant le développement durable au cœur de sa *raison d'être*, SCOR annonce aujourd'hui des objectifs supplémentaires en matière de développement durable, en plus de ceux annoncés lors de l'Assemblée générale de 2023. Ceux-ci incluent :

- Multiplier la couverture d'assurance et de réassurance facultative pour des projets à faible émission carbone par 3,5 d'ici 2030<sup>6</sup>. Cette mesure vient en complément de l'ambition annoncée lors de l'Assemblée Générale de 2022 de doubler cette couverture d'ici 2025 ;
- Accompagner des clients représentant au moins 30% des primes « Single Risk » de SCOR en assurance de spécialités dans leurs objectifs environnementaux et leur stratégie de transition énergétique, au cours de ce nouveau plan stratégique ;
- Atteindre zéro émission nette pour les opérations de SCOR d'ici 2030.

Au cours de ce plan stratégique, SCOR va renforcer son leadership global et devenir un gestionnaire de risques, de capital et de ressources dynamique et centré sur les données.

### SCOR introduit une nouvelle politique de gestion du capital attractive

SCOR introduit une politique de gestion du capital attractive pour ses actionnaires, qui privilégie les dividendes en numéraire mais peut également inclure des rachats d'actions ou des dividendes spéciaux. La nouvelle politique de gestion du capital suit un processus en quatre étapes :

- S'assurer que le ratio de solvabilité du Groupe, en tenant compte de la croissance future attendue ou d'éventuelles mesures de gestion (« *management actions* »), se situe dans la plage optimale (185%-220%),
- Considérer la croissance de la Valeur Économique et analyser ses composantes,
- Fixer le dividende de base pour l'exercice en cours à un niveau au moins égal au niveau du dividende de base de l'exercice précédent,
- Compléter, à titre optionnel, le dividende par des rachats d'actions ou des dividendes spéciaux.

Avec cette politique de gestion du capital, SCOR entend distribuer à ses actionnaires une part importante de la croissance de la Valeur Économique et offrir un dividende stable et prévisible.

Le calibrage du dividende de base au titre de l'exercice 2023 et le montant d'un éventuel rachat d'actions ou d'un dividende spécial au titre de cet exercice seront annoncés en mars 2024 avec les résultats annuels de l'exercice 2023.

Le plan stratégique **Forward 2026** a été approuvé par le conseil d'administration du Groupe le 6 septembre 2023.

**Fabrice Brégier, président de SCOR, déclare :** *"Thierry Léger et son équipe ont élaboré un plan stratégique ambitieux pour SCOR pour les trois prochaines années. Ce plan définit les voies et moyens optimaux pour que le groupe SCOR conforte sa place de réassureur global, en tirant parti de sa plateforme de souscription globale et de son savoir-faire technique. Le conseil d'administration est confiant dans la capacité du Groupe à poursuivre activement son développement sous le double sceau de la solvabilité et de la création de valeur. La nouvelle politique attractive de gestion du capital que nous avons adoptée en témoigne."*

<sup>4</sup> Les "Autres produits et charges hors revenus liés aux contrats financiers de réassurance", les "Autres produits et charges d'exploitation" (pour mémoire, ils représentaient respectivement EUR 20 millions et EUR 50 millions en 2022, selon le référentiel IFRS 17) ainsi que les coûts de financement sont exclus des dépenses de gestion

<sup>5</sup> Programme de réduction de coûts engagé en 2022. Le niveau de réduction de coûts est supérieur aux EUR 125 millions initialement annoncés

<sup>6</sup> En utilisant les revenus bruts des primes par année de souscription – (« Estimated Gross Premium Income – EGPI ») pour 2020 en tant que base de référence

## Communiqué de presse

7 septembre 2023 - N° 17

**Thierry Léger, directeur général de SCOR, déclare :** *"Je suis très heureux de partager aujourd'hui le nouveau plan stratégique triennal de SCOR. Nous bénéficions des meilleures conditions de marché des deux dernières décennies et disposons d'un fonds de commerce très solide : Je suis convaincu que SCOR va prospérer dans cet environnement porteur, en se développant sur des lignes de métier profitables, en atteignant ses objectifs financier et de solvabilité, et en créant une valeur significative pour ses actionnaires. Au cours des trois prochaines années, nous allons également construire la société SCOR de demain : un réassureur dynamique, adaptable et fiable, engagé dans la protection des sociétés et le soutien à la transition énergétique. Je me réjouis vivement de commencer ce nouveau chapitre passionnant avec tous nos actionnaires, clients, partenaires et collaborateurs."*

\*

\* \*

### **Contacts**

#### **Relations Investisseurs**

Yves Cormier

[ycormier@scor.com](mailto:ycormier@scor.com)

[www.scor.com](http://www.scor.com)

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR\\_SE](#)

#### **Presse**

Alexandre Garcia

[media@scor.com](mailto:media@scor.com)

## Communiqué de presse

7 septembre 2023 - N° 17

### Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles sur la situation financière, les résultats, les activités, la stratégie, les plans et les objectifs de SCOR, notamment en ce qui concerne les projets actuels ou futurs de SCOR.

Ces déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur ou du mode conditionnel, ainsi que par des termes tels que "estimer", "croire", "anticiper", "s'attendre à", "avoir pour objectif de", "avoir l'intention de", "prévoir de", "aboutir à", "devoir" et autres expressions similaires.

Il convient de noter que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles dépend des circonstances et des faits qui se produiront à l'avenir. Bien que SCOR estime que ces déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles figurant dans ce communiqué sont raisonnables à la date des présentes, aucune garantie ne peut être donnée quant à leur réalisation. Ces déclarations, hypothèses, et informations prévisionnelles ne sont pas des garanties de performance à venir.

Les déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles (y compris sur des objectifs) peuvent être influencées par des risques connus ou non, des incertitudes identifiées ou non, et d'autres facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats, les performances et les réalisations futurs, prévus ou attendus par SCOR.

En particulier, il convient de noter que l'impact de l'inflation et des risques géopolitiques tels que notamment l'invasion russe et la guerre en Ukraine sur les activités et résultats de SCOR ne peut pas être évalué avec précision.

Par conséquent, toutes les évaluations, toutes les hypothèses et, plus généralement, tous les chiffres présentés dans ce communiqué de presse sont nécessairement des estimations basées sur des analyses évolutives, et comprennent un large éventail d'hypothèses théoriques, qui sont très évolutives. A ce stade, aucun des scénarios, évaluations, analyses d'impact ou chiffres ne peut être considéré comme certain ou définitif.

Ces points d'attention sont d'autant plus essentiels que l'adoption de la norme IFRS 17, qui est une nouvelle norme comptable, entraîne des changements comptables majeurs pour SCOR.

Les informations relatives aux risques et incertitudes pouvant affecter l'activité de SCOR sont présentées dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé le 14 avril 2023 sous le numéro D.23-0287 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui est disponible sur le site Internet de SCOR [www.scor.com](http://www.scor.com).

En outre, ces déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles ne sont pas des "prévisions de bénéfice" au sens de l'article 1 du règlement délégué de la Commission (UE) 2019/980.

Les déclarations, hypothèses et informations contenues dans le présent communiqué ne sont valables qu'à la date des présentes et SCOR n'a pas l'intention de, et ne s'engage en aucun cas à, compléter, mettre à jour, actualiser, revoir ou changer ces déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles, que ce soit au résultat d'informations nouvelles, d'événements futurs, ou pour quelque autre raison que ce soit.

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat ou d'échange, ni une sollicitation d'une offre de vente ou d'échange d'actions ou autres titres de SCOR.